AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-3-67 629226

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
~~15XXFXX~~
25 Fr

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N°78

24 MARS 1967

/ AVERTISSEMENTS /

POMMIER - POIRIER

TAVELURES - La végétation s'étant développée depuis le dernier traitement exécuté suivant notre avis du 14 Mars, de nouveaux organes se trouvent actuellement sans protection.

Il convient donc d'effectuer une nouvelle application le 29 ou le 30 Mars.

/ INFORMATIONS /

AIL

ROUILLE - Le premier traitement contre cette maladie doit être réalisé dès le début d'Avril. D'autres pulvérisations devront être effectuées, courant Avril et Mai, à une quinzaine de jours d'intervalle.

Utiliser de préférence le Manèbe à la dose de 1,6 kg de matière active à l'hectare. Ajouter un mouillant à la bouillie.

ARTICHAUT

PUCERONS - Des fondatrices ayant déjà été observées dans les parcelles les plus précoces, il convient dès à présent de bien surveiller le développement de ces insectes de façon à effectuer un traitement avant la formation de colonies.

CAROTTE

MOUCHE DE LA CAROTTE (carottes véreuses) - La lutte contre cet insecte doit se faire par un traitement de sol juste avant semis, avec l'un des produits suivants :

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 180

.../...

- Trichloronate : 2,5 kg de M.A. à l'hectare
- Diéthion et Carbophénothion : 6 Kg de M.A. à l'hectare
- Diazinon : 8 kg de M.A. à l'hectare

Ces insecticides ayant sensiblement la même efficacité, faire son choix en tenant compte de l'aspect économique et de la commodité d'emploi (liquide ou poudre, pour pulvérisation; poudre pour poudrage; granulés à épandre).

Quel que soit le mode d'application, effectuer - après traitement - une façon superficielle dont la profondeur ne devra pas excéder 4/5 cms.

Chaque fois que cela est possible, il convient de réaliser le traitement en localisation sur les rangs. Calculer alors la surface qui sera effectivement traitée afin de réduire la dose en conséquence.

Nous signalons que les insecticides organo-chlorés (Aldrine, Heptachlore, Lindane) sont devenus inefficaces contre cet insecte.

FRAISIER

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FEUILLAGE (Mycosphaerella fragariae) -

Pour lutter contre cette maladie, il convient d'effectuer le premier traitement dès le départ en végétation du fraisier. Il est nécessaire d'assurer une protection continue jusqu'à la formation des fruits.

La fréquence des traitements sera fonction de la rapidité d'accroissement de la surface foliaire et de l'importance des pluies.

Employer de préférence le Manèbe à raison de 2,5 kg de matière active à l'hectare.

PUCERONS - Surveiller le développement de cet insecte et, si nécessaire, effectuer un traitement mixte.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.